

Saint-Bohaire

Bulletin municipal de l'année 2023



► Informations

Mairie de Saint-Bohaire

7 rue de l'église – 41330 Saint-Bohaire

02.54.20.03.58

saint-bohaire@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h

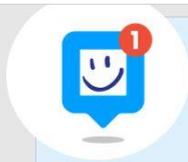
Mardi : 17h30 à 19h

Jeudi : 17h30 à 19h

Vendredi : 9h à 12h

Site Internet de la commune : www.saint-bohaire.fr

TELECHARGEZ L'APPLICATION PANNEAU POCKET POUR SUIVRE LES ACTUALITES DE LA COMMUNE



FÉLICITATIONS ! Il y a actuellement **471 personnes qui suivent les actualités de LA COMMUNE sur PanneauPocket !**

100% gratuit

100% anonyme

0% publicité



Scannez-moi

1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Retrouvez également les comptes-rendus de conseils municipaux, les menus de la cantine, les flash infos et autres informations, sur le site internet de la commune.

Tous les mardis en fin d'après-midi :

- Camion boucherie-charcuterie-traiteur, Olivier Lasneau
- Camion Dom'Pizzas – Commandes au 06-23-89-49-46

Pétanque : Rendez-vous les mercredis après-midi aux terrains de pétanque, lorsque la météo le permet !



Le mot du Maire



L'élaboration du bulletin communal annuel ponctue le début d'une nouvelle année et c'est toujours pour moi un plaisir de vous faire partager ma vision de la vie de notre commune.

A ce titre, je tiens à remercier Nathalie DUPIN et Émilie PETIT pour la rédaction et la mise en page de ce document.

2023 aura été une année de reprise après les années où le Covid nous aura paralysé.

Nous avons pu effectuer de nombreux investissements dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes et qui, doucement mais sûrement, améliorent le quotidien de chacun.

Inlassablement, nous allons poursuivre sur notre lancée pour 2024 et 2025 lors de la construction de notre budget.

Parmi les principaux projets :

- Pour la sécurité publique, la vidéoprotection est un outil dont il faut se munir. L'État aide fortement cette initiative très encadrée, en octroyant d'importantes subventions. Ainsi, nous avons décidé de répondre favorablement à cette démarche afin de protéger notre village. Le programme sera réalisé sur une année voire deux en fonction des aides accordées.
 - La poursuite et peut-être la liaison avec le bourg de l'élargissement de la route de Russy.
 - Un projet de local technique municipal fonctionnel pourrait voir le jour, les contours en sont définis ; il serait situé dans la zone proche de l'accès au lagunage du bourg.
 - Fort justement, il est constaté dans le bourg (comme ailleurs !) une vitesse excessive des véhicules et notamment aux abords de l'école.
- Différents scénarios sont envisagés et il en sortira de nouvelles règles de stationnement et de circulation.

Aux côtés de ces grandes lignes, il y aura lieu de gérer les imprévus du quotidien.

Je tiens à remercier tous nos concitoyens qui, humblement, participent au bien-être collectif par de petites actions toujours salutaires et très utiles.

Merci à l'équipe municipale, très présente et constructive ainsi qu'à nos agents communaux qui se dévouent sans compter pour le bon fonctionnement des services.

A vous, chers amis, très belle année 2024, merci de participer à la vie associative de notre commune et bonne santé à tous.

Bernard Pannequin



▷ L'équipe municipale



Maire : Bernard PANNEQUIN - 06-07-41-64-17 (*Bourg*)



1^{er} adjoint : J - Michel GUILLOT
06-82-05-00-39 (*Bourg*)



2^{ème} adjoint : Lionel RANVAL
07-86-18-59-07 (*Russy*)



Jeannine COULLON (*Russy*)



Thierry GAUTHIER (*Bourg*)



Guillaume RANDUINEAU (*Bourg*)



Caroline ANJORAN (*Russy*)



Déborah MONTREAU (*Russy*)



Didier THEVENOT (*Bourg*)

Suite à son évolution professionnelle et conformément aux dispositions du code électoral ne prévoyant pas la compatibilité du mandat de conseiller municipal et de son nouveau poste, il n'est plus possible à Emilie PETIT de demeurer conseillère municipale.

Le conseil municipal de Saint-Bohaire est désormais constitué de 9 conseillers.

▷ Les commissions

COMMISSIONS COMMUNALES	
BUDGET	J-M. GUILLOT, J. COULLON, T. GAUTHIER, L. RANVAL
TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS	J-M. GUILLOT, G. RANDUINEAU, T. GAUTHIER, J. COULLON, D. MONTREAU
AGRICULTURE	G. RANDUINEAU
INFORMATION	C. ANJORAN, D. MONTREAU
URBANISME (POS, PLUiHD)	J.M. GUILLOT, L. RANVAL, J. COULLON
APPEL D'OFFRES	Titulaires : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER, L. RANVAL Suppléante : J. COULLON
PRÉVENTION ROUTIÈRE	T. GAUTHIER
ARMÉE, CORRESPONDANT DÉFENSE	D. THEVENOT
ACTION SOCIALE	J-M. GUILLOT, D. THEVENOT, L. RANVAL
COMMISSION DE CONTRÔLE des listes électorales	Titulaires : C. ANJORAN, J-P. OUDIN, M. DENIS Suppléants : M. VINCENT, E. CHERRIER, J. COULLON
Correspondant Incendie /Secours	L. RANVAL

SYNDICATS	
SIVOS du RPI St Bohaire-St Lubin (syndicat scolaire)	Titulaires : J-M. GUILLOT (Président), C. ANJORAN, D. MONTREAU Suppléant : L. RANVAL
SMAEP de Landes-St Lubin (syndicat d'eau)	Titulaires : L. RANVAL, G. RANDUINEAU Suppléants : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER
VAL ECO (syndicat de collecte et traitement des déchets)	Délégué suppléant d'Agglopolys : L. RANVAL
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)	Titulaire : J-M. GUILLOT Suppléant : G. RANDUINEAU
Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB CISSE)	Titulaire : L. RANVAL Suppléant : D. THEVENOT
Syndicat Mixte du Pays des Châteaux	Titulaire : L. RANVAL Suppléant : J-M. GUILLOT
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)	B. PANNEQUIN

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / AGGLOPOLYS	
Finances, Ressources et Solidarité Intercommunale	Titulaire : J-M. GUILLOT
Aménagement, Habitat et Environnement	Titulaire : L. RANVAL / Suppléante: D. MONTREAU
Développement et Attractivité du Territoire	Titulaire : J-M. GUILLOT / Suppléant : L. RANVAL
Innovation sociale et Solidarité	D. THEVENOT
Culture, Loisirs, Sports	Titulaire : C. ANJORAN / Suppléante: G. RANDUINEAU
Référent communal CIAS	D. THEVENOT

► Les agents communaux



Nathalie DUPIN : secrétariat de la mairie et du SIVOS



Nathalie MENSANG : garderie périscolaire, assistance des enseignants, surveillance des enfants et accompagnatrice dans le bus scolaire



Béatrice RANVAL : préparation et service des repas de la cantine scolaire, nettoyage des locaux



Jean-Sébastien MANCION : travaux divers et entretien de la commune.

► Démarches administratives

Carte d'identité / Passeport

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport s'effectuent auprès de **l'une des communes du département équipées du dispositif de recueil avec enregistrement des empreintes digitales**, par exemple Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil, Veuzain-sur-Loire.

Il est nécessaire de contacter l'une de ces mairies habilitées afin de prendre rendez-vous et connaître la liste des documents à fournir.

Par ailleurs, vous êtes invités à remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés : <https://ants.gouv.fr> avant de vous rendre en mairie.

Changement de domicile

Les personnes qui quittent notre commune sont invitées à le signaler auprès du secrétariat de mairie. Les nouveaux arrivants doivent se présenter en mairie. Cette simple formalité donne l'occasion de se rencontrer et de s'inscrire sur les listes électorales.

Inscriptions sur les listes électorales

Les jeunes majeurs sont inscrits automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement,..) ils doivent faire une démarche volontaire d'inscription sur les listes électorales (en mairie ou sur internet).

Pour les nouveaux arrivants, la demande d'inscription sur les listes électorales s'effectue tout au long de l'année, en se rendant en mairie ou sur le site service-public.fr



16 ans -Recensement citoyen



QUI ? garçons et filles de nationalité française

OÙ ? à la mairie de ton domicile

QUAND ? dès 16 ans

AVEC QUOI ? ta carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile

POURQUOI ? pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire :

- pour certaines démarches (permis de conduire, CAP, BEP, baccalauréat, ...)
- pour effectuer la journée de défense et citoyenneté,
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales.



Le Service National Universel (SNU)

QUOI ?

Dispositif pour les jeunes de 15-17 ans qui veulent s'investir et faire vivre leurs valeurs au travers de l'engagement.

QUI ?

Tous les jeunes de nationalité française, âgés de 15 à 17 ans

COMMENT ?

Le SNU est composé de trois phases :

- phase 1 : Séjour de cohésion (**Obligatoire**, dans une région autre que celle où vous résidez)
- phase 2 : Mission d'Intérêt Général ou MIG (**Obligatoire**, près de chez vous, généralement le département dans lequel vous résidez)
- phase 3 : Engagement civil ou militaire sous forme de volontariat (**Facultatif**, dans le département de votre choix)

DURÉE ?

- Le séjour de cohésion (phase 1) dure deux semaines dans une autre région que celle où vous résidez
- La Mission d'intérêt général -MIG (phase 2) dure deux semaines OU au minimum 84 heures sur un an. Les MIG peuvent se faire dans des associations ou dans des corps en uniformes
- L'engagement facultatif (phase 3) dure de 3 mois à 1 an

Plus d'informations sur le SNU :

<https://www.snu.gouv.fr/> ou <https://www.instagram.com/snujemengage/>

Vous souhaitez :

- vendre, donner, immatriculer votre véhicule,
- vous inscrire à un examen de permis de conduire, demander la fabrication de votre permis, signaler un changement sur votre permis, consulter votre solde de points, etc
- faire une demande de carte nationale d'identité, de passeport, demander la modification de l'état civil ou de votre adresse figurant sur votre CNI ou passeport.

⇒ **Vous devez effectuer vos démarches sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>**



Si vous ne disposez pas d'internet, des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition en préfecture et sous-préfectures.

De plus, vous pouvez aussi être accompagné pour vos démarches dans un espace **France Services**.

Ces espaces permettent de dispenser de nombreux services tels que :

- l'aide personnalisée à la constitution des dossiers, simulation des droits et aides sur les démarches santé, famille, retraite, recherche d'emplois.
- l'aide aux démarches en ligne, pré-demandes de renouvellement de papiers d'identité (CNI/passeport), permis de conduire, accès au solde des points du permis de conduire, aide au renouvellement de la carte grise.
- l'accompagnement à la déclaration de revenus, accompagnement à l'appropriation du prélèvement à la source, achat de timbres fiscaux.
- l'information et l'orientation en matière d'accès aux droits, la mise en relation avec les professionnels du droit (avocat, huissiers, etc.).
- l'accès en libre-service à l'ensemble du matériel nécessaire pour la réalisation des démarches administratives : ordinateur, scanner, imprimante, webconférence pour rendez-vous à distance.
- les services postaux.

A Blois, l'espace France Services se situe 11 Place René Coty - 02 54 45 34 54

A Herbault, un espace France Services se trouve 6 rue du Bailli (bureau de poste) - 02 54 56 32 03



► État civil



. Ils sont nés :

- LETOREY Nolan
- PONS Victor
- BROSSIER PIGET Néo
- GENDRE Elyo
- CHENEVEAU Léonie
- CREPET Iago
- KAYA Nilda
- JUBAULT Eva



. Ils se sont unis :

- Sophie JULIEN-PICHET et Alexandre PETIT

. Ils nous ont quitté :

- DELALEAU Hugues
- CHARZAT Bernard

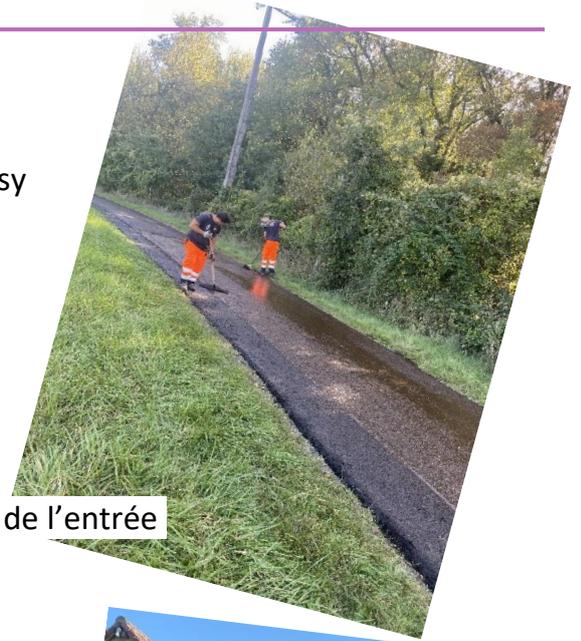


► Investissements réalisés

Travaux et acquisitions de matériels réalisés en 2023 :

↳ Voirie :

- Poursuite des travaux d'élargissement de la route de Russy
- Travaux de goudronnage :
 - Route de la Vove
 - Allée des Grands Bois
 - Allée des Mésanges
 - Parking de la rue du Lavoir (en cours)



↳ Bâtiments :

- Réfection du mur du cimetière, du seuil et élargissement de l'entrée
- Installation de gouttières sous le préau de l'école
- Pose d'un escalier de service à l'école
- Installation de jardinières à l'école
- Emoussage du toit de la salle des fêtes
- Remplacement du chauffe-eau de la mairie
- Réparation des volets roulants de l'école
- Changement de robinet à l'école
- Réparation des volets roulants sur un logement en location
- Remplacement de 2 purgeurs d'air sur la centrale de traitement d'air de la cantine scolaire



↳ Matériels :

- Achat d'une tondeuse autoportée
- Réparation de la bennette et du broyeur
- Achat d'un ordinateur portable reconditionné
- Remplacement du filet sur le jeu de la cour d'école

↳ Terrain :

- Achat de la parcelle ZD 28 située en bord de Cisse





Projets de travaux pour 2024

- Poursuite des travaux d'élargissement de la route de Russy
- Installation d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune
- Construction d'un atelier municipal
- Réflexion sur des aménagements routiers de sécurisation en centre-bourg (réduction de la vitesse des véhicules)

► Urbanisme

Les demandes d'urbanisme déposées en 2023

Permis de construire : 2 demandes de permis de construire ;

Déclarations préalables : 5 demandes de déclarations préalables ;

Certificats d'urbanisme : 22 demandes de certificats d'urbanisme ;



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HD) d'Agglopolys** est le document de **planification urbaine à l'échelle d'Agglopolys qui permet d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, déclaration préalable de travaux, ...).

Le PLUi-HD est entré en vigueur le **13 janvier 2023** et s'impose à tous : **particuliers, entreprises, administrations.**

Vous pouvez le consulter sur le site internet d'Agglopolys : <https://www.agglopolys.fr/2725-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm> ou sur le géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir ou construire une maison ? Vous souhaitez faire une donation ? Il est recommandé de demander à la mairie un certificat d'urbanisme (CU) avant d'effectuer une de ces opérations. Le CU est un **document d'information** sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Ce n'est **pas une autorisation d'urbanisme**.

Il existe **2 types** de certificat d'urbanisme : le **CU d'information** (de type A) et le **CU opérationnel** (de type B).

- Si vous n'avez **pas encore de projet** de construction sur le terrain, vous pouvez demander un CU d'information. Il vous renseigne notamment sur les règles d'urbanisme sur la parcelle, les taxes et les servitudes.
- Si vous avez **un projet** de construction sur le terrain, vous pouvez demander un CU opérationnel. Il vous indique si votre projet est réalisable sur la parcelle.

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP)

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Vous pouvez vérifier si les travaux sont concernés par une déclaration préalable de travaux sur le site service-public/particulier/vosdroits/F17578

Les travaux de CLÔTURE et les ravalements de FAÇADE sont désormais soumis à Déclaration Préalable.

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC / PCMI)

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de construire un bâtiment ou de faire certains travaux sur une construction existante. Vous pouvez vérifier si les travaux sont concernés par une demande de permis de construire sur le site [service-public/particulier/vosdroits/F1986](https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/F1986)

PERMIS D'AMENAGER (PA)

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme. Il permet à la mairie de contrôler l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sports ou de loisirs. Vous pouvez vérifier si les travaux sont concernés par une demande de permis d'aménager sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665>

LA TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est due pour toute **création de surface de plancher close et couverte** dont la **superficie est supérieure à 5 m²** et d'une **hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre**, y compris les combles et les caves.

Les **abris de jardin** (même démontables) ou toute autre **annexe** que vous seriez susceptible de construire à **l'extérieur de votre maison** entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les **bâtiments non couverts** tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les **pergolas**, sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les **piscines**, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

Pour obtenir les renseignements, il convient de s'adresser à la **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), service départemental des impôts fonciers – 10 rue Louis Bodin – CS50001 – 41026 Blois cedex** ou depuis votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Pour obtenir **une estimation du montant de cette taxe**, vous pouvez vous rendre sur le **site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires** à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement#webform-sim>



► Budget communal

⇒ Nous vous rappelons que le budget est consultable en mairie. Le budget 2023 a été établi avec une dotation globale de fonctionnement de 59 572 € dont 40 286 € de dotation forfaitaire.

- **Les redevances :**

La commune a perçu au titre de l'occupation du domaine public :

- 257 € pour les réseaux électriques
- 1 438,71 € pour les réseaux de télécommunication



- **Les taxes communales :**

A partir des bases d'impositions de l'année 2022 établies par les services fiscaux, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de maintenir en 2023 et 2024 les mêmes taux depuis 2017, soit :

	Taux communaux	Moyenne départementale (2022)	Moyenne nationale (2022)
Taxe foncière propriétés bâties	51,32%	51,18%	38,28%
Taxe foncière propriétés non bâties	52,71%	51,01%	50,44%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	21,54 %	24,55%	22,98%

⇒ Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière comprend une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

⇒ **La valeur locative cadastrale**, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Par ailleurs, depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,071, soit une augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

En 2024, l'augmentation forfaitaire sera de 3,9 %.

- **Compte administratif 2022**

	Opérations réelles	Résultat antérieur reporté	Total	Résultat
Dépenses (<i>Investissement et Fonctionnement</i>)	504 770,15 €		504 770,15 €	
Recettes (<i>Investissement et Fonctionnement</i>)	621 880,60 €	12 714,06 €	634 594,66 €	129 824,51 €

Résultat de l'exercice 2022 : + 129 824,51 €

- **Budget Primitif 2023**

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution de la section investissement	11 485,14 €	Solde d'exécution de la section investissement	0,00 €
Emprunts	37 376,80 €	Virement de la section fonctionnement	12 552,29 €
		FCTVA	23 000,00 €
Immobilisations Corporelles (voir travaux réalisés en 2022)	159 000,00 €	Excédent de fonctionnement	141 309,65 €
		Subventions d'investissement	31 000,00 €
TOTAL	207 861,94 €		207 861,94 €

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	166 250,00 €	Produits des services	28 550,00 €
Charges de personnel	132 220,00 €	Impôts et taxes	290 967,00 €
Virement à la section investissement	12 552,29 €	Dotations et participations	83 871,00 €
Atténuation de produits	1 500,00 €	Autres produits de gestion courante	21 500,00 €
Autres charges de gestion courante	88 011,66 €		
Charges financières	25 354,05 €	Atténuation de charges	1 100,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	100,00 €		
TOTAL	425 988,00 €	TOTAL	425 988,00 €



- **Tableau des emprunts**

Intitulé	Remboursement annuel	1ère échéance	Dernière échéance
Logements rue du lavoir	3220,81 €	07/1996	07/2027
Groupe scolaire	47 080,66 €	03/2012	05/2036
Sécurisation du groupe scolaire	12 134,28 €	12/2014	09/2029

► Tarifs communaux pour 2024

Repas à la cantine de l'école : 3,90 € le repas enfant et 7,30 € le repas adulte

Garderie scolaire :

1er enfant (si l'enfant est présent 3 fois/semaine minimum)	10,20 € /semaine
2ème enfant (si l'enfant est présent 3 fois/semaine minimum)	8,20 € / semaine
3ème enfant (si l'enfant est présent 2 fois/semaine minimum)	6,10 € / semaine
Fréquentation occasionnelle (1 ou 2 fois/semaine pour le 1er et 2e enfant et 1 fois/semaine pour le 3e enfant).	3,30 €/ créneau de présence



Location de la salle des fêtes pour 2024 :

Période	Habitant de la commune	Habitant hors commune
Week-end	380 € + consommation électrique	570 € + consommation électrique
1 jour en semaine	220 € + caution de 300 € + consommation électrique	
1 jour férié en semaine	320 € + caution de 400 € + consommation électrique	
Salle annexe	20,00 €	
Consommation électrique	0,30 € /kWh	
Location de plateaux ronds pour tables	5 €/plateau	

Cimetière :

Concession de 2m ²	
Concession pour 30 ans : 320 €	Concession pour 50 ans : 400 €

Columbarium
Concession d'une case pour 30 ans (plaque fournie) : 530 €

Jardin du souvenir
Fourniture d'une plaque : 50 € (gravure à la charge de l'acheteur)

► Les professionnels sur la commune

Assistante Maternelle	Mme MERCIER Laëtitia 17 allée des Buissons – Russy 41330 Saint-Bohaire 02-54-44-94-70 06-84-12-76-02	
Électricité - Dépannage	M. GOURDIN Pascal 1 rue de la prairie 41330 Saint-Bohaire 02-54-20-08-33	
Pose de revêtements de sols et de murs, carrelage, dallage	M. MOURATO Stéphane 2 rue Saint-Béthaire 41330 Saint-Bohaire 02-54-33-01-98	
Maçonnerie - Espaces verts -Travaux divers	M. RAIGNER Guillaume 10 rue Saint Béthaire 41330 Saint-Bohaire 06-47-58-30-27 raignerguillaume41@orange.fr	
Entretien espaces verts - travaux d'aménagement et isolation - pose cuisine aménagée - travaux divers	M. THIBault Sébastien Vauloin 41330 Saint-Bohaire 06-82-65-48-69 sebthibo@hotmail.fr	
Cabinet d'architecte	Atelier Frédéric BRUXELLE 1 rue de la Forteresse 41330 Saint-Bohaire 02-54-20-20-81 www.bruxelle-architecte-41.fr	
Paysagiste	PANNEQUIN PAYSAGE 46 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire 02-54-20-16-48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr	
Services à la personne (petits travaux de jardinage, tonte, taille,..)	PANNEQUIN SERVICES 46 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire 02-54-20-16-48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr	
Chambres/Maison d'hôtes	Les Terrasses de la Cisse La Vove 41330 Saint-Bohaire 02-54-33-03-04	
Conseil en évolution professionnelle	Formaevolution / Audit – Conseil – Formation Mme Laëtitia LIARD (Formatrice ressources humaines) 06-26-78-34-05 laetitaliard@aol.fr	
Société de fabrication d'adhésifs publicitaires	Société KDC 34 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire https://www.kdc-sas.fr/a-propos	

► Vie scolaire

Année scolaire 2023-2024

Le regroupement pédagogique intercommunal compte 116 élèves.



- **48 élèves** sont scolarisés à **Saint-Bohaire**, répartis en deux classes :
 - une classe de CP - CE1 (25 élèves dont 9 CP et 16 CE1)
 - une classe de CE2 -CM1 (23 élèves dont 9 CE2 et 14 CM1)
- **68 élèves** sont scolarisés à **Saint-Lubin-en-Vergonnois**, répartis en trois classes :
 - une classe de petite section et moyenne section (22 élèves dont 15 PS et 7 MS),
 - une classe de moyenne section et grande section (23 élèves dont 7 MS et 16 GS),
 - une classe de CM1-CM2 (23 élèves dont 8 CM1 et 15 CM2).

	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Saint-Bohaire				9	16	9	14	
Saint-Lubin	15	14	16				8	15

L'équipe enseignante de Saint-Bohaire :

- Madame Christine HARRAULT, directrice et enseignante pour la classe CP/CE1
- Monsieur Benjamin CHATELLIER, enseignant pour la classe CE2/CM1

Ecole primaire de Saint-Bohaire

11 rue de l'église
41330 SAINT-BOHAIRE
02-54-20-08-56
Mail : ec-saint-bohaire@ac-orleans-tours.fr

L'équipe enseignante de Saint-Lubin-en-Vergonnois :

- Madame Valérie LEDDET, directrice de l'école et enseignante pour la classe de CM1/CM2
- Madame Virginie ROUSSANNE, enseignante pour la classe petite et moyenne section
- Madame Sandrine PITAT, enseignante pour la classe moyenne et grande section

Ecole primaire de Saint-Lubin-en-Vergonnois

16 rue des Ecoles
41190 SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS
02-54-43-22-96
Mail : ec-saint-lubin-en-vergonnois@ac-orleans-tours.fr

Représentants des parents d'élèves du RPI :

Saint-Lubin-en-Vergonnois :

Titulaires : ANJORAN Caroline (PS/MS),
ROLIN Victoria (MS/GS), DE LA CROMPE Lucie
(CM1/CM2)
Suppléants : COMERT Apo Apaslan (PS/MS),
MELLOT Christopher (MS/GS)

Saint-Bohaire :

Titulaires : LETURGEON Marine (CP/CE1),
TEIXEIRA MOREIRA Mélina (CE2/CM1).
Suppléante : GRANGER Elvire (CE2/CM1)



Le Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le conseil syndical est composé d'élus municipaux des deux communes qui forment le RPI :

GUILLOT Jean-Michel	Président	Saint-Bohaire
LHUILIER Sandrine	Vice-Présidente	Saint-Lubin-en-Vergonnois
ANJORAN Caroline	Titulaire	Saint-Bohaire
BODUSSEAU Magali	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
MONTREAU Déborah	Titulaire	Saint-Bohaire
RAFFRAY Laurence	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
CHEMMA Laurence	Suppléante	Saint-Lubin-en-Vergonnois
RANVAL Lionel	Suppléant	Saint-Bohaire
ROBIN Adrienne	Suppléante	Saint-Lubin-en-Vergonnois

Pour l'année scolaire 2023-2024, nous accueillons 116 enfants de la petite section au CM2 (pas de toute petite section cette année) dont 68 élèves à Saint-Lubin-en-Vergonnois répartis sur 3 classes et 48 élèves à Saint-Bohaire répartis sur 2 classes, soit un effectif stable par rapport à l'année précédente.

Les prévisions pour l'année scolaire 2024-2025 devraient être sensiblement identiques avec la rentrée de quelques TPS nés en début d'année civile et propres.

Les cinq classes sont composées de 22 à 25 élèves.

En fin d'année scolaire, le SIVOS a offert un livre et un goûter à chaque élève et cela a été l'occasion de passer un bon moment.

À Saint-Bohaire, Jean-Marc FOURICQUET, directeur de l'école, et Maryline DEROUET, agent intercommunal, ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Un cadeau de départ vers une nouvelle vie leur a été remis lors de la traditionnelle distribution des livres.



A la rentrée, c'est Benjamin CHATELLIER qui a repris la classe de CE2/CM1 et Christine HARRAULT, enseignante de la classe CP/CE1 qui est devenue directrice de notre école.

Nathalie MENSANG a remplacé Maryline DEROUET sur le poste mutualisé avec la commune, et dans les mêmes conditions.

Franck DESBOUIGES assure toujours l'enseignement musical, et Nathalie DUPIN, le secrétariat du SIVOS.

A l'école de Saint-Lubin-en-Vergonnois, Pascale GRUET et Amélie PAPIN accompagnent les enseignantes dans les classes de PS/MS et MS/GS.



Jean-Michel GUILLOT
Président du SIVOS du RPI Saint-Lubin/Saint-Bohaire

Notre école

2022-2023, une nouvelle année sous le thème de la nature mais aussi du départ.



Nos élèves ont travaillé en partenariat avec la cantine sur le gaspillage avec une « approche sensorielle en alimentation » et tout particulièrement un travail sur les légumes secs.

Les élèves se sont questionnés, ont manipulé, touché, décrit, mémorisé, cuisiné et dégusté avec un grand objectif : fabriquer de la pâte à tartiner à base de haricots rouges. Hum... quel régal !!!

(La recette est à retrouver à la fin de ce bulletin !)



Nous avons poursuivi cette action avec le projet de faire entrer du végétal dans notre cour : espace potager, bac pour fleurs, fleurissement du mur végétal, plantation de bulbes à côté de l'hôtel à insectes. Les quatre bacs offerts par la mairie ont été remplis par les élèves qui avaient apporté des graines, des bulbes, des plantes. Une jachère fleurie a été semée sur le mur végétal qui avait été désherbé à chaque récréation. De vrais petits jardiniers....



Pour compléter ce thème sur la nature, nous sommes allés visiter la ferme de la Guilbardière où les élèves ont dégusté du beurre fabriqué par leurs petites mains. Beaucoup d'huile de coude pour un grand plaisir...

L'année s'est terminée sur une note de sport avec les Petites Randos pour la classe de CP/CE1. Belle aventure qu'ils ont partagée avec les élèves de MS/GS de la classe de Mme PITAT, de l'école de Saint-Lubin-en-Vergonnois. Merci aux accompagnateurs sans qui rien n'aurait pu se faire et avec qui la sécurité et le bien-être de nos enfants ont pu être assurés.



La fin d'année s'est clôturée avec les départs en retraite de Maryline DEROUET, assistante en classe et de Jean-Marc FOURICQUET, directeur de l'école de Saint-Bohaire, deux acteurs importants de notre école.

Bonne retraite à eux deux.

Au revoir !!

Christine HARRAULT, directrice de l'école de Saint-Bohaire

▷ Les événements de 2023



Galette des rois et après-midi jeux le 15 janvier

Environ 30 personnes présentes lors d'un bel après-midi pour se retrouver autour de jeux de société et pour déguster des galettes des rois, offertes par le Comité des fêtes.



Randonnée pédestre du 26 février

La traditionnelle randonnée pédestre, organisée par le Comité des fêtes, bien connue pour son ravitaillement copieux et son vin chaud a comptabilisé 371 marcheurs sur le territoire de la commune.



Repas dansant du 1^{er} avril

Le Comité des fêtes a organisé une soirée dansante sur le thème Créole. 110 personnes ont pu profiter de cette soirée animée par un DJ et du repas préparé par le restaurant Le Schuman.

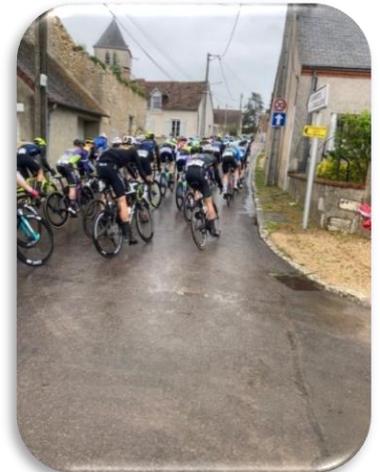


Mercredi 12 Avril : Passage du Tour du Loir-et-Cher

La 62^{ème} édition du Tour du Loir-et-Cher qui rassemble 150 coureurs au départ et 20 nations représentées, a fait un passage par la commune de **Saint-Bohaire** mercredi 12 avril 2023, lors de sa première étape.

Les coureurs ont parcouru 150 kms lors de cette étape avec un départ de Blois vers Chailles, en passant par Saint-Bohaire où ils ont traversé le bourg avant de rejoindre Grivelle.

En 2024, la première étape du Tour du Loir-et-Cher passera à nouveau notre commune le **mercredi 10 avril**. N'hésitez pas à aller encourager les coureurs qui arriveront de La Chapelle-Vendômoise vers Grivelle, puis traverseront le bourg avant de remonter vers Russy et Saint-Lubin-en-Vergonnois.



Nous recherchons d'ailleurs une dizaine de signaleurs qui prendront position sur les rues et voies perpendiculaires au parcours de l'épreuve le temps du passage des coureurs.



Exposition photos de la petite Beauce du 24 avril au 12 mai 2023

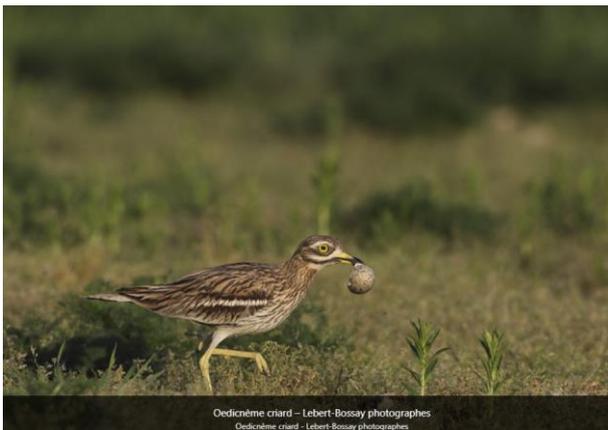
de Thierry Lebert et Laurent Bossay



Afin de valoriser la démarche Natura 2000 de protection d'espèces d'oiseaux remarquables menée depuis de nombreuses années sur ce territoire, la communauté de communes Beauce-Val-de-Loire a extrait 32 photographies du livre *Petite Beauce secrète* de Laurent Bossay et Thierry Lebert.

Ces clichés grand format étaient exposés en mairie de Saint-Bohaire vous présentant notamment le hibou des marais, le faisan et la perdrix grise ou encore le busard des

roseaux.



Oedicnème criard – Lebert-Bossay photographes
Oedicnème criard - Lebert-Bossay photographes



Hibou des marais – Lebert-Bossay photographes
Hibou des marais - Lebert-Bossay photographes



Brocante du 8 mai





Fête des écoles du RPI le 24 juin



Remise des livres aux élèves du RPI à Saint-Lubin le 30 juin ...

Comme à chaque fin d'année scolaire, le SIVOS du RPI Saint-Bohaire/Saint-Lubin a distribué goûters et livres à chacun des élèves.



..... et à Saint-Bohaire le 7 juillet.



A cette occasion, les enfants ont pu fêter le départ en retraite de Maryline Derouet et de Jean-Marc Fouricquet.



Conseil communautaire du 4 juillet

Les réunions du conseil communautaire d'Agglopolys sont publiques. La commune a le plaisir d'accueillir les élus de la Communauté d'agglomération de Blois lors de la dernière réunion avant la période estivale. Celle-ci se clôture par un barbecue offert par Agglopolys.





Pique-nique républicain du 14 juillet

Cette journée est toujours une occasion pour les Saint-Béthairiens de se retrouver et de faire connaissance.

N'hésitez pas à venir, rigolades et parties de pétanque ou de belote endiablées sont au rendez-vous !





Tournoi homologué du Tennis -Club de la Cisse du 5 au 20 août

Dimanche 20 août 

9h finale fin de tableau 4eme série hommes

COTTEREAU L - DE SOUSA E 6/0 7/5

10h30 finale consolante NC 30 hommes

COUDRAI R - LUNAI ROBIN P 4/6 6/3 1/6

10h30 finale consolante 15/5 15/4 hommes

SAINT-OUEN C - COUNILLET X 6/4 5/7 6/0

12h



14h finale femmes

JACOB F - BOUYE L 4/6 3/6

16h finale hommes

MEILLIER JB - LUNAI ROBIN A 1/6 7/5 0/6



Soirée théâtre organisée par le comité des fêtes le 20 octobre

La Comité des fêtes de Saint-Bohaire a accueilli la petite troupe de Landes-le-Gaulois pour une pièce de théâtre comique. 70 personnes ont profité de cette soirée bien joyeuse.



 Commémoration du 11 novembre et repas des aînés, des employés communaux et des conseillers municipaux

Cette année, la célébration religieuse du souvenir s'est déroulée en l'église de Saint-Bohaire. L'office a été effectué par le Père Boulay.



Un petit cortège a accompagné le dépôt de la gerbe devant le monument aux morts de la commune.



Lors du traditionnel repas des aînés, la commune a offert le repas aux habitants de plus de 70 ans. Le personnel communal et les conseillers municipaux étaient également présents. Cette année, le repas a été préparé par Les 3 marchands Traiteur.



Monsieur KOPP et Madame BROUSSARD, doyens parmi les convives présents, ont reçu un cadeau de la municipalité.



Cérémonie du 5 décembre

En présence des maires de Marolles, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Saint-Bohaire et de représentants de Fossé et Averdon, la cérémonie d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie s'est déroulée à Saint-Bohaire.

Messieurs Pannequin et Gautier (président de l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord – section intercommunale de Marolles) ont déposé une gerbe au monument aux morts.

L'insigne de porte-drapeau et le diplôme d'honneur ont été remis à Monsieur Régis Berteau pour ses 20 années en tant que porte-drapeau de Marolles.





Cérémonie des vœux de la municipalité du 21 décembre



Monsieur le maire a adressé ses vœux, au nom de la municipalité, aux Saint-Béthairiens présents.



Monsieur Degruelle, président d'Agglopolys, Monsieur Pillefer, sénateur et Mme Desjonquères, députée, ont également formulé leurs vœux.



Les présidents des associations de la commune ont pu exposer le bilan de leurs activités.

Et l'assemblée s'est ensuite retrouvée autour du buffet pour trinquer à la nouvelle année.



► Les associations



Le Tennis Club de la Cisse

Cette année 2022-2023 a été riche de nombreux événements pour le Tennis Club de la Cisse.

La reprise des cours a eu lieu soit le jeudi 15 ou le samedi 17 septembre 2022. Christian BEMBA, moniteur diplômé d'Etat, a accompagné les plus petits et les plus grands durant les jeudis (1 créneau d'1h et 3 créneaux horaires de 1h20) à partir de 17h00 ainsi que les samedis 08h20 à 12h30 (1 créneau horaire d'1h10 et 3 créneaux horaires d'1h).

Le club a engagé des équipes femmes et hommes durant les championnats vétérans, championnats seniors d'hiver et de printemps par équipes. Le club a également organisé un tournoi interne qui a réuni 12 participants ayant pour finalistes Thomas Sislian contre Clément Saint-Ouen (vainqueur), ainsi que le traditionnel tournoi estival réunissant 87 inscrits (soit 64 hommes et 23 femmes) venus de toutes régions.

Les vainqueurs : Lucie Bouye (La Ville aux Dames) a gagné 6-4 / 6-3 et Antonin Lunais-Robin (ASS Intercommunale de Tennis) a gagné 6-1 / 5-7 / 6-0.

Des animations pour les enfants ont eu lieu en fonction de leur âge et de leurs niveaux

- Coupe U12 – U14 – U16 ; nos U16 ont perdu en finale contre l'AAJB
- GALAXY ROUGE en juin 2023 ; qui a rassemblé 7 jeunes
- TMC ORANGE en juillet 2023 qui n'a pas eu lieu en raison de la pluie.

Nos membres de l'association ont répondu présents pour s'occuper du stand restauration/buvette lors du vide-grenier de Saint-Sulpice-de-Pommeray ainsi que lors du Forum des associations organisé le 10 septembre 2022 à Fossé. Comme tous les ans, le Groupement a organisé le 21 mai 2022 la Journée des Enfants à Roland Garros qui a réuni de nombreux passionnés.

Nous remercions les licenciés au club pour leur confiance, les bénévoles pour leur temps et leur engagement, les partenaires de nous apporter leur soutien durant cette année : les municipalités de Saint-Bohaire et Saint-Sulpice-de-Pommeray, Le restaurant le Schuman, Attitude Sport ainsi que le Crédit Agricole.

Composition du bureau pour l'année 2022-2023 :

Présidente : Corinne SAINT-OUEN

Vice-Présidente : Virginie PALACZ

Trésorières : Laurence JALU et Claudie BOYER

Secrétaire Générale : Chloë GUILLOT

Secrétaire Adjointe en charge d'ADOC : Maud NOLIERE

Les membres : Claude DOLE et Audrey THEBAUT



Le Tennis Club de la Cisse vous attend pour cette nouvelle année 2023-2024 pour se dépasser et vivre de moments conviviaux. Vive le sport qui sera à l'honneur durant cette année 2024...

Si vous souhaitez des informations n'hésitez pas à nous contacter par mail : tccisse@outlook.com ou sur la page Facebook du Tennis Club de la Cisse.



L'association de Sauvegarde de l'Eglise

L'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Saint-Bohaire a été créée en 1984 et aura donc 40 ans en 2024.

1er président : M. Jean-Louis Ruiferdandez

2ème président en 2004 : Mme Geneviève Vincent,

3ème président : M. Bernard Fesneau.

Comme tous les ans, le 8 mai 2023 a eu lieu notre 30ème brocante. C'est une journée importante pour notre association, car c'est la seule manifestation.

Mais avec l'aide de tous les bénévoles (environ 20 personnes), c'est un grand plaisir de l'organiser au sein de notre village. Merci à eux.

La journée s'est très bien passée : 110 exposants, beaucoup de visiteurs, et la restauration a bien marché. Super succès !

Le 12 janvier 2024, nous avons fait notre assemblée générale et verrons avec le conseil municipal les prochains travaux sur notre église.

Toute l'équipe de l'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

Bernard Fesneau, président de l'association.



L'association sportive Gymnastique de Saint-Bohaire

La reprise pour la saison 2023/2024 s'est faite le 13 septembre dernier et les séances ont toujours lieu le mercredi de 20h15 à 21h15 dans la Salle des Associations hors vacances scolaires. Le montant de la cotisation annuelle licence comprise est de 95 € et 180 € pour les couples ou parent/enfant (ado).

Au programme : cardio (dont chorégraphies), renforcement musculaire (bras, abdominaux, fessiers, cuisses), étirements...

Comme les années passées les séances sont très diversifiées et dynamiquement animées par OKSANA.

Notre traditionnelle soirée Portugaise nous permettant de financer une partie des cours a eu lieu le 18 novembre et a remporté comme toujours un franc succès. Nous remercions une fois de plus Fatima du restaurant Le Schuman pour son soutien et son repas fort apprécié ainsi que Pedro qui a assuré comme toujours une ambiance de folie.

Si vous voulez venir nous rejoindre, n'hésitez pas, les cours se passent dans une ambiance sympathique et les nouvelles (et nouveaux) sont toujours les bienvenus. Cette année comme l'an passé l'effectif est de 10 adhérents dont 2 hommes. Nous ne manquons pas de place dans la salle, alors franchissez le pas, venez assister à une séance et si cela vous convient la cotisation sera réduite au prorata des mois restant à venir.

Si vous désirez plus de renseignements vous pouvez me contacter au 06 12 50 20 53.

Les adhérents et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2024.

Portez-vous bien, très belle année sportive à tous !

La Présidente, Nathalie CHERRIER



En 2023, nous avons réalisé nos habituelles manifestations :

- le 15 janvier, l'après-midi jeux de société et dégustation de galettes des rois apprécié par une trentaine de personnes. Des jeux géants en bois nous ont été prêtés par le comité de Landes-le-Gaulois.
- la randonnée pédestre le 26 février : le beau temps était présent et les 371 randonneurs ont pu apprécier les 3 parcours proposés. Nous remercions Monsieur Vincent pour le prêt du lieu de ravitaillement et tous les bénévoles ayant balisé les parcours et aidé à la préparation du ravitaillement.

Ainsi que 2 nouveaux évènements :

- une soirée dansante le 1^{er} avril, avec un repas créole préparé par Fatima De Matos, gérante du restaurant Le Schuman, et la musique du DJ Patrick : Environ 110 personnes étaient présentes pour cette soirée conviviale.
- soirée théâtre le 20 octobre : la petite troupe de théâtre de Landes-le-Gaulois est venue jouer la pièce « Ceci n'est pas un hold-up ». Une petite buvette avec vente de gâteaux était ouverte pendant l'entracte. 70 personnes sont venues assister et rire lors de cette soirée.

Nous avons désormais un logo et envisageons l'achat de gobelets réutilisables pour nos manifestations.



Pour 2024, l'après-midi jeux et galette des rois a déjà eu lieu le 14 janvier et 40 personnes étaient présentes.

Merci de noter d'ores et déjà la randonnée programmée le 25 février 2024.

Nous verrons quels autres évènements nous pourrons vous présenter pour animer la commune et faire rencontrer les Saint-Béthairiens.

Si vous avez envie de nous rejoindre, de nous faire part de nouvelles idées, n'hésitez pas, le comité des fêtes vous accueille avec grand plaisir !

Jean-Yves CRECHE, président
(06-60-14-43-12)



Composition du bureau :

Président : Jean-Yves CRECHE
Trésorière : Nathalie CHERRIER
Secrétaire : Emilie PETIT

Membres actifs :
Jeannine COULLON
Laëtitia DE OLIVEIRA
Françoise DIEUDONNE
Catherine HOUSSET
Frédéric PETIT





L'association des parents d'élèves de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois

L'année 2022-2023 s'est achevée par la belle et joyeuse fête des écoles sur la commune de Saint-Bohaire. Cette fin d'année a été marquée par le départ de M. Fouricquet et de Maryline que nous avons chaleureusement remerciés pour leur investissement auprès de nos enfants et accompagnés vers une retraite bien méritée !! Nous remercions l'instituteur et les institutrices pour l'élaboration du spectacle avec nos enfants, ainsi que les parents qui ont participé en nombre, au montage et démontage des stands.

L'APE a également vu le départ de 3 parents d'élèves qui, après plus de 6 ans d'engagement auprès des écoles, laissent leurs places à de nouvelles arrivantes, elles aussi très motivées pour poursuivre et lancer de beaux projets pour nos écoles.

L'assemblée générale de ce début d'année scolaire 2023/2024 s'est tenue le 12 septembre à Saint-Bohaire.

Le bureau a été élu comme suit:

- Marine Leturgeon: présidente
- Hélène Theve: co-présidente
- Jérôme Cavarec: secrétaire
- Marion Baudvin : co-secrétaire
- Elvire Granger: trésorière
- Aurélie Alzy: co-trésorière
- Victoria, Shirley, Astrid, Céline, Julie, Sylvie, Mélina, Caroline & Lucie en membres actifs.



Les fonds récoltés durant l'année nous ont permis de participer aux frais des sorties scolaires : spectacles, étoile cyclo, USEP...

Cette année nous avons créé une adresse mail : ape-saintlubin-saintbohaire@laposte.net et nous avons également une page Facebook où il est possible de suivre nos actions en cours et les projets à venir : page facebook : APE ST LUBIN/ST BOHAIRE

Dès la rentrée 2023, les premières actions et manifestations ont commencé avec la vente de sacs fraîcheur et des calendriers de l'avent. Puis, nous avons eu la vente des citrouilles produites et gracieusement offertes par Alexandre de la Crompe, maraicher de Saint-Lubin-en-Vergonnois.

En octobre, la fête d'Halloween s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Lubin où nous avons organisé une chasse mystérieuse afin de faire découvrir le quartier des Rochettes.

Nous tenons à remercier les municipalités de Saint-Lubin-en-Vergonnois et de Saint-Bohaire pour le prêt des salles des fêtes. Nous avons conclu l'année 2023 avec la vente des chocolats de Noël.

Nous avons pour projet une vente de sapins de Noël, mais nous n'avons pas trouvé de fournisseurs avec des tarifs attractifs (n'hésitez pas, si vous avez des contacts).

En 2024, nous avons pour projet :

- vente de pizzas en mars,
- vente de plateaux apéro charcuteries/fromages,
- vente de miel avec un producteur local de Saint-Lubin-en-Vergonnois.
- fête de l'école le samedi 22 juin 2024 à Saint-Bohaire (nous cherchons des bénévoles pour les stands, si des grands parents sont disponibles, c'est avec plaisir).

Les membres du bureau de l'association des parents d'élèves remercient tous les membres actifs et bénévoles qui sont toujours présents aux manifestations (avant, pendant et après) ainsi que les équipes enseignantes et les municipalités partenaires.



L'UNC-AFN section intercommunale de Marolles

L'association des anciens combattants se compose d'adhérents des communes d'Averdon, Fossé, Marolles, Saint-Bohaire et Saint-Lubin-en-Vergonnois.

Ses missions principales sont de :

- perpétuer le devoir de mémoire et du souvenir pour les combattants de toutes les générations, morts pour la France,
- venir en aide aux veuves d'Anciens Combattants dans le besoin par l'intermédiaire de l'ONAC,
- assister à toutes les cérémonies patriotiques.

L'association s'efforce également d'être présente avec le drapeau de la commune aux obsèques de camarades Anciens Combattants, dans les communes voisines.

La section propose également des moments de convivialité (sorties au théâtre, méchoui, ...) et organise en décembre, un thé dansant ouvert à toutes et tous.

M. Hubert GAUVIN est le porte-drapeau de la commune de Saint-Bohaire.



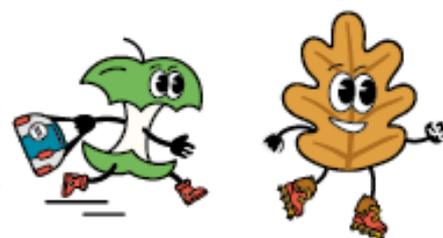
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024 : LES BIODÉCHETS SE TRIENT !

Représentant plus de 30 % du poids de nos poubelles et composés à plus de 90% d'eau, les biodéchets ne doivent plus être jetés dans la poubelle ordures ménagères et être incinérés. Ils représentent une ressource et doivent donc être valorisés !

Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les déchets biodégradables qui viennent :

- du jardin : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, ...
- de la cuisine : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, restes de repas, ...



Comment les gérer ?

N'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

1 / je réduis mes biodéchets en luttant contre le gaspillage alimentaire (regarder les dates de péremption, acheter et cuisiner les quantités nécessaires, accommoder ou congeler les restes, ...)

2 / je recycle les biodéchets à domicile grâce au compostage et j'obtiens un engrais naturel, utilisable

pour les jardins d'agrément, les jardinières et les potagers.

3/ je réutilise les déchets verts dans mon jardin sous forme de paillage grâce au broyage et à la tonte mulching et en prime je réduis mes déplacements à la déchetterie !

Agglopolys vous accompagne dans ces nouvelles habitudes !

- Le compostage individuel :

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartements et de maison sans jardin, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.

Commandez dès à présent votre composteur ou lombricomposteur sur agglopolys.fr. Attention, un délai de 1 à 2 mois est nécessaire avant de pouvoir venir le récupérer. N'attendez-plus pour le réserver !



- Le compostage partagé : Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif (fourniture et installation des bacs à compost et broyat, formation des participants) géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement...

Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents motivés. Informez et impliquez votre conseil syndical ou votre bailleur et contactez Agglopolys au 06 32 54 98 03 pour vous accompagner dans votre projet !

- Le broyage : Agglopolys propose le prêt de broyeur de végétaux pour réutiliser le broyat obtenu à domicile (paillage, apport dans le composteur) et limiter ainsi les déplacements en déchetterie.

Les prêts se font sur réservation au moins 2 semaines à l'avance pour une durée de 24h. Renseignements et prise de rendez-vous au 02 54 58 57 94.

- Le dépôt en déchetterie : Agglopolys accepte dans ses 10 déchetteries les déchets végétaux des particuliers. Ces déchets verts sont ensuite transformés en compost sur la plateforme Valcompost à Fossé.

L'apport en déchetterie est limité à 1m³ par jour. Renseignez-vous sur le site agglopolys.fr pour connaître les jours et horaires d'ouverture.

Rappel : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année dans le Loir-et-Cher (art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental)

Le kit de collecte 2024 comprenant le calendrier de ramassage des bacs et le guide de collecte arrivent dans vos boîtes aux lettres début décembre ! Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu à la mi-décembre, merci de vous rapprocher de votre mairie qui en disposera.

COLLECTE DES DÉCHETS, CONSIGNES DE TRI

Depuis 2023 :

- les consignes de tri sont simplifiées, étendues et harmonisées sur tout le territoire national : tous les emballages et les papiers se trient ! Partout en France les consignes de tri sont identiques.
- les bacs jaunes de tri et les bacs gris d'ordures ménagères sont ramassés en alternance pour un service de proximité amélioré.

La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.



Les consignes de tri

Les déchets allant dans le bac jaune :

• Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires, flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers, pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters, tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



• Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium, capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

• Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

• Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires, yaourts, boîtes d'œufs...

Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés (sacs transparents tolérés).

Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris :

C'est tout ce qu'il reste une fois qu'on a trié les déchets :

- Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)
- Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)
- Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),
- La vaisselle cassée

Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.

Les déchets allant dans les Points Verre :

- Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

A jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous consultez la carte interactive sur agglopolys.fr

Les modalités de collecte

Bacs gris et bacs jaunes sont collectés en alternance 1 fois par semaine. Pour connaître l'alternance bac gris/bac jaune, consultez votre calendrier de collecte distribué en boîtes aux lettres ou téléchargeable sur agglopolys.fr.

Nouveau : Ne ratez plus aucun jour de collecte !

Sur agglopolys.fr, téléchargez votre calendrier à intégrer dans votre agenda numérique !

Dans votre commune, le jour de collecte est le **VENDREDI**. La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.

La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Aussi, pour réduire le poids de nos poubelles, préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie locale, repensons nos pratiques de consommation !

• Donnons nos objets !

Des associations reprennent des objets en bon état pour les donner ou les revendre à un prix modique. En privilégiant le don, vous prolongez la vie de vos objets et vous participez à l'économie sociale locale !

Il existe de nombreuses associations qui agissent en faveur du réemploi sur notre territoire :

- pour les vélos : vélo41 [facebook.com/velo41](https://www.facebook.com/velo41)

07 49 48 03 53.

- pour l'informatique : ADEPA [adepa.info](https://www.adepa.info) - 02 54 79 60 29

- pour le mobilier l'électroménager, la décoration : Emmaüs

[emmaus-blois.com](https://www.emmaus-blois.com) - 02 54 74 46 03.

- pour le petit mobilier, les éléments de décoration, les livres : La ressourcerie Les Bonnes Manières

[facebook.com/ressourceriedublesois](https://www.facebook.com/ressourceriedublesois) - 06 99 93 64 97.

Pour les textiles, vous pouvez aussi faire des dons aux associations caritatives (la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique, etc.).

• Réparons nos objets !

En privilégiant la réparation, vous prolongez la vie de vos objets et vous favorisez l'économie locale !

Il existe de nombreux professionnels de la réparation sur notre territoire (les cordonniers pour vos chaussures, les couturiers pour vos vêtements, les informaticiens pour vos ordinateurs, etc.)

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

• Limitons les emballages !



Bocaux en verre, sacs en filet et en tissu, bouteilles hermétiques... : bien s'équiper est essentiel pour des courses zéro déchet, en vrac et sans emballages.

• Buvons de l'eau du robinet !



C'est moins de plastique, moins de transport et plus d'économies. Si vous trouvez qu'elle a un mauvais goût, laissez-la reposer dans une carafe ouverte ou mettez-la au réfrigérateur.

• Disons Stop à la pub !



Pour ne plus recevoir les 40kg annuels de prospectus, apposez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Ils sont disponibles auprès de la Direction Déchets d'Agglopolys ou dans votre mairie.

• Fabriquons nos produits ménagers !



Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille... quelques ingrédients de base suffisent pour fabriquer facilement ses produits d'entretien pour toute la maison !

• Relookons nos objets !



Récupérer du mobilier ou des vêtements inutilisés pour les transformer permet de leur donner une seconde vie et de fabriquer un objet personnalisé qui ne ressemblera à aucun autre.

• Jardinons au naturel !



Du choix des plantes au paillage, en passant par le compostage, le jardinage au naturel permet de valoriser à domicile tous ses déchets verts, pour le plus grand bien de son jardin.

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE DÉPLACEMENT À VÉLO

AZALYS
LES MOBILITÉS D'AGGLOPOLYS

La Communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

Je loue un vélo à assistance électrique

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135€/an, (*obligation légale de prise en charge de 50 % de l'abonnement par les employeurs privés et 75 % par les employeurs publics depuis septembre 2023). La location peut se faire à l'année ou au mois et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	1 an
Vélo à assistance électrique	50 €	270 €
Tarif étudiant*	25 €	135 €
Vélo cargo à assistance électrique**	80 €	/

* sur présentation de carte étudiant de l'année en cours

** offre unique « découverte »

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Se connecter sur velo.azalys.agglopolys.fr pour effectuer la réservation de son vélo et fixer un rendez-vous personnalisé.

Contact : Les vélos verts – 3 avenue Gambetta à Blois
Tél. 02 54 74 57 05

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Le samedi de 9h à 12h30 (fermé les dimanches et jours fériés)

J'adopte la carte papier « L'Agglo à vélo »

Cette carte des itinéraires cyclables permet aux cyclistes de découvrir les raccourcis possibles, de visualiser davantage les continuités cyclables et les trajets les plus sécurisés sur le territoire d'Agglopolys.

Obtenez cette carte papier sur simple demande auprès d'Agglopolys : mobilites@agglopolys.fr.

Elle est aussi téléchargeable sur agglopolys.fr



Contact :
Direction Mobilités d'Agglopolys
Tél. 02 54 56 49 95

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, Agglopolys vous rembourse jusqu'à 300€ pour l'achat d'un vélo électrique dans la limite de 25% du prix d'achat. Deux subventions possibles par foyer. Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr

J'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.
Tél. 02 54 70 58 30.



Géovélo



Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

- **Navigation** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets.
- **Itinéraire** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet geovelo.fr ou agglopolys.fr

DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN

Le réseau Azalys devient un réseau interurbain avec 42 communes desservies

par des lignes régulières pendant la période scolaire et le Transport à la Demande qui prend le relai pendant les vacances.

Depuis la rentrée 2023, le réseau Azalys est structuré avec :

- Les lignes urbaines (A, B, C, D, E, F, G et les navettes de centre-ville) qui desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou)
- Les lignes périurbaines L15 à L32 qui effectuent des trajets entre les communes du territoire (sauf Saint-Cyr-du-Gault) et Blois (Gare SNCF, Pôle d'Echange Scolaire, lycée C. Claudel) avec 2 courses aller le matin (arrivée à 7h30 et 8h30) et deux à trois courses retour (départ vers 16h30, 17h30 et 18h30). Elles sont régulières en période scolaire et sur réservation le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.
- Les lignes scolaires qui permettent le transport des collégiens vers leur collège de secteur.
- Le Transport à la Demande RESAGO qui permet des trajets entre le domicile et Blois ou les pôles relais tous les jours de la semaine sur réservation.



Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 19h (et le samedi pour le lundi matin).

Du lundi au vendredi	Heures d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Le soir, repartez du centre-ville de Blois, de la gare SNCF ou de Cap Ciné vers n'importe quel arrêt des lignes A à I. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Du lundi au samedi				
Cap Ciné	20h25	21h30	22h30	00h30
Denis Papin	20h35	21h40	22h40	00h40
Gare SNCF	20h40	21h45	22h45	00h45

Vendredi et samedi (en +)	Heures de départ
Cap Ciné	23h30 - 00h30
Denis Papin	23h40 - 00h40
Gare SNCF	23h45 - 00h45

Dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)	Heures de départ
Cap Ciné	19h
Denis Papin	19h10
Gare SNCF	19h15

JVMALIN.fr

Trouver votre trajet grâce à jvmalin, le calculateur d'itinéraire régional regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire. Vous indiquez votre point de départ et votre point d'arrivée ainsi que le jour et l'horaire de votre trajet. Le calculateur vous propose toutes les solutions de mobilité possibles en porte à porte combinant les différents modes disponibles dont le covoiturage avec les offres compilées des principales plateformes.

DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN

Résago

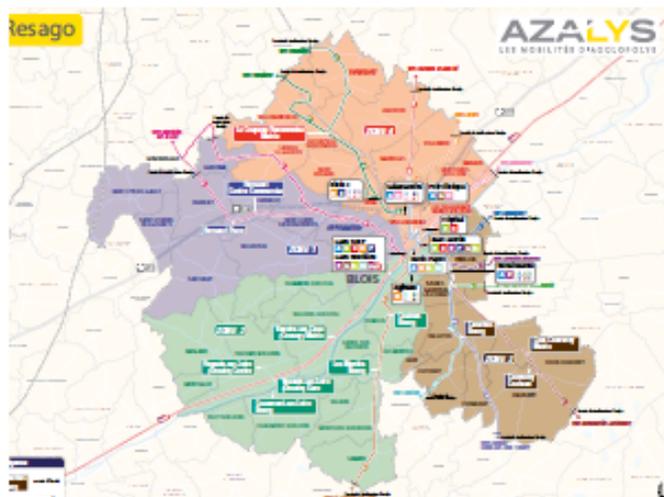
Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation préalable, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt.

Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1er mai).

Sur Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil, Resago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 mètres réels d'un arrêt des lignes A à H. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Le territoire est découpé en 4 zones définies autour de pôles relais (communes équipées de l'agglomération). Avec 4 horaires possibles pour l'aller et 3 horaires pour revenir.

1.25 € pour les trajets de moins de 10 km et de 2.5 € pour les trajets plus longs (abonnements disponibles).
Réservation jusqu'à 30 min avant votre départ.



Handigo

Ce service de transport à la demande est réservé aux titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité ou de la carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Sur réservation préalable, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche.

La navette Onzain/Domaine de Chaumont-sur-Loire

En correspondance avec les trains en gare d'Onzain, la navette relie le Domaine de Chaumont tous les samedis, dimanches et jours fériés, de mai à octobre et tous les jours de la semaine en juillet et août.

Horaires en temps réel

22 bornes d'informations voyageurs équipent les arrêts principaux du réseau. Les horaires en temps réel sont également accessibles sur smartphone via l'application Azalys et aux points d'arrêt du réseau via un QR Code.

2 navettes de centre-ville à Blois

Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville, circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes.

Elles desservent dorénavant, outre le quartier Vienne et le centre administratif pour la navette N1, également le quartier du Foix pour la navette N2. Elles se rencontrent à la gare routière de Blois et desservent l'axe Denis-Papin dans les 2 sens.

Titres et tarifs

Les tarifs Azalys sont adaptés à l'âge et aux revenus (jusqu'à 90 % de réduction sur le plein tarif). Les abonnements sont éligibles à la participation employeurs (50 % pour les employeurs privés, 75 % pour les employeurs publics).

L'abonnement scolaire est gratuit (frais de dossier à 20€) et peut être complété par un abonnement illimité (6€ par mois ou 60€ par an).

Il est possible d'acheter ses titres de transport de façon dématérialisée avec l'application Azalys Tickets.

azalys.agglopolys.fr

- Calculer son itinéraire : [jvmlin](#)
- Une réclamation / suggestion : [formulaire de contact](#)
- Un objet perdu : [iLost](#)
- Acheter en ligne : [e-boutique](#)

Centre de relation clientèle

09 693 693 41, de 7h à 20h du lundi au samedi (prix d'un appel local). Le centre d'appels est doté de la plateforme Rogervoice, permettant aux personnes sourdes et malentendantes de communiquer en langage des signes avec un téléconseiller.

Agence Azalys

3 rue du commerce 41000 Blois

Horaires d'ouverture de septembre à juin :

- De 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le samedi

Horaires d'ouverture juillet / août :

- De 8h30 à 18h du lundi au vendredi
- De 9h30 à 12h30 le samedi



Horaires d'ouverture

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Fermeture : lundi

Nouveau : un abonnement 100 % gratuit pour tous !

Depuis septembre 2023, l'abonnement annuel au réseau des bibliothèques d'Agglopolys (bibliothèque Abbé-Grégoire et médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, et médiathèque de Veuzain-sur-Loire) est devenu gratuit pour tous, quel que soit son lieu de résidence et son âge.

L'abonnement est individuel (possibilité de s'inscrire à n'importe quel moment de l'année), valable 1 an et pour les 3 bibliothèques d'Agglopolys.

Il permet d'emprunter des documents (15 imprimés, 1 liseuse, 10 CD ou vinyles, 7 DVD, 2 jeux vidéo) et d'avoir accès aux ressources en ligne (cinéma, presse, formations, cours...).

Comment s'abonner ? Se rendre au sein d'une des trois bibliothèques d'Agglopolys aux horaires d'ouverture muni de :

- une pièce identité
- accord du représentant légal pour les mineurs. Les mineurs de plus de 11 ans peuvent s'inscrire seuls en présentant les pièces nécessaires.



BIBLIOTHEQUE SONORE

PRÊTS GRATUITS DE LIVRES ET REVUES AUDIO EN VOIX HUMAINE destinés aux personnes empêchées de lire par un handicap dûment attesté (visuel, moteur, cognitif tel que trouble de langage, "dys...").



UN PROCHE EMPÊCHÉ DE LIRE ?
FAITES-LUI DÉCOUVRIR
LE PLAISIR DE LIRE AUTREMENT

SERVICE SUR PLACE OU ENVOI POSTAL
TÉLÉCHARGEMENT SUR NOTRE PLATEFORME :
WWW.LESBIBLIOTHEQUESSONORES.ORG

CONTACTEZ-NOUS

41b@advbs.fr

<https://lesbibliothequessonores.org/41b>

12, rue de la Garenne - 41 000 BLOIS
02 54 78 42 15 (répondeur 7j/7)

Permanences le jeudi et le vendredi
de 15h à 17h

PAYS DES CHATEAUX

Une structure au service des dynamiques territoriales



PERIMETRE



Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys
Communauté de communes du Grand Chambord
Communauté de communes de Beauce Val de Loire

MISSIONS DU PAYS

- Contractualisation avec les financeurs
- Pilotage de stratégies territoriales
- Prospectives



TOURISME DURABLE



Le Pays renforce son ingénierie touristique avec une nouvelle personne dédiée à l'itinérance touristique : remise à niveau du réseau cyclable Châteaux à Vélo, création d'itinéraires de randonnée pédestre et équestre.

En parallèle, le Pays continue son action conjointe avec l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire en menant une étude sur l'accueil et la diffusion du flux touristique sur la destination.

FONDS EUROPEENS : C'EST REPARTI JUSQU'EN 2027 !!

Après 7 ans de programme LEADER, ce sont plus de 1 560 000 € de fonds européens qui ont été injectés dans des projets du territoire : des associations, des entreprises, des communes ou des intercommunalités.

En mai 2023, la Région Centre – Val de Loire a validé la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 et a alloué au Pays des Châteaux une somme de 1 155 000 €.

Cette enveloppe européenne est à destination de porteurs de projet publics ou privés qui apporteront un plus pour les dynamiques du territoire dans les secteurs du tourisme, de l'alimentation, de la mobilité et des services associés, de la biodiversité ou encore de l'économie circulaire.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2024, le Pays des Châteaux met en place dans le cadre du PAT les « Rendez-vous du Goût ». L'objectif est d'échanger entre habitants sur l'alimentation et l'agriculture sur leur commune autour d'un repas savoureux et convivial !

D'autres actions se poursuivent, notamment le défi alimentation ou encore l'accompagnement des restaurants scolaires et EHPAD sur l'approvisionnement en produits bios et locaux !

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Pays des Châteaux bénéficie de financements (ADEME et Région Centre - Val de Loire), pour subventionner les projets de chaleur renouvelable : bois énergie, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale. Ces aides (45%) sont disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).

Exemples de projets ayant bénéficié d'un accompagnement :

- Panneaux solaires thermiques dans une chèvrerie à Chitenay
- Chaudière bois à plaquette au Château Laborde St-Martin à Candé-sur-Beuvron

LA REGION RENOUVELLE SA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le contrat passé avec la Région se termine fin 2023. Une nouvelle enveloppe financière, répartie sur les 3 intercommunalités, sera accordée au Pays à partir de 2024 pour 2 périodes de 3 ans.

Pourront être soutenus des projets portés par les collectivités, les associations ou les entreprises agricoles. Ces opérations s'inscriront dans le cadre de la transition écologique et de l'amélioration de l'offre de services publics de proximité.

Pour plus de renseignements : www.paysdeschateaux.fr

Sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook : Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS





Le Syndicat de la Cisse, qu'est-ce que c'est ? Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB Cisse) est une collectivité territoriale qui a en charge la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée par les communautés de communes depuis 2018. Cette compétence est exercée dans le cadre de l'intérêt général

L'année 2022 a vu la fin du deuxième Contrat Territorial « Cisse ». A la suite de cette expérience, le syndicat a souhaité continuer avec un troisième contrat et poursuivre les efforts réalisés depuis plus de 10 ans. 2023 fût donc consacrée à la préparation de ce troisième contrat, qui devrait voir le jour à partir de 2024 pour une durée de 6 ans. Les premières données de ce futur contrat vous sont présentées ci-dessous :



Zone humide des Tresseaux (Averdon) restaurée dans le CT 1

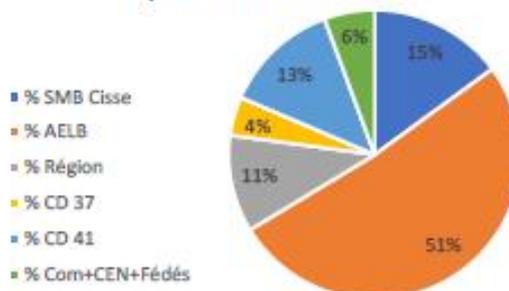
Restauration des milieux aquatiques
Reméandrage, recharge en sédiments, restauration du lit
17 actions programmées dans le CT n°3

Restauration de la continuité écologique
Aménagement des obstacles à l'écoulement
6 actions programmées dans le CT n°3

Restauration des zones humides
Réouverture et aménagement des zones humides abandonnées ou comblées
9 actions programmées dans le CT n°3

Montant financier prévisionnel pour ce contrat territorial n°3 : **3 600 000 € (pour les 6 années)** €

Répartition des financements :

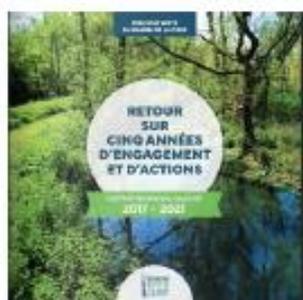


Nos outils de communication pour vous informer de nos actions :

Le site internet
www.syndicat-cisse.fr



Le bulletin bilan du CT n°2
Disponible sur le site internet du SMB Cisse



Plaquette bon entretien des cours d'eau
Disponible dans votre mairie et sur le site internet du SMB Cisse



Vidéos d'information et sensibilisation sur les actions du SMB Cisse
Chaine YouTube du SMB Cisse



SMB Cisse — 4 rue du bailli 41190 HERBAULT 02.54.46.25.78 smbcisse@orange.fr

Les délégués titulaires de votre communauté de communes pour le SMB Cisse : D.BILLAUT, P.BOURGUEIL, B.CACHEUX, P.DARIDAN, J.M LABBE, C.LHERITIER, D.MOELO, D.MULTEAU, F.FOURY, L.RANVAL, J.L.SLOVAK.

www.syndicat-cisse.fr

L'ADIL 41
Espace Conseil France Rénov'

Des **juristes** spécialisés sur le logement et l'habitat.
Des **conseillers en énergie** pour des conseils techniques sur la rénovation énergétique.
Des **informations** sur les aides financières.

Dès que vous vous posez une question sur votre logement et sur l'énergie dans votre logement, ayez le réflexe de contacter l'ADIL 41

**CONSEILS
NEUTRES
&
GRATUITS**

02 54 42 10 00

L'ADIL 41 Espace Conseil FAIRE est membre du réseau **FAIRE** (Faciliter, **A**ccompagner, **I**nformer sur la **R**énovation **E**nergétique). A ce titre, l'ADIL 41 Espace Conseil FAIRE est le guichet unique de la rénovation énergétique et des aides de l'ANAH sur le 41.

Vous avez un projet de réhabilitation de votre logement ou vous souhaitez effectuer des travaux d'accessibilité? L'ADIL 41 Espace Conseil FAIRE peut vous aider grâce à ses conseils neutres, gratuits et objectifs. Divers dispositifs existent également pour vous aider à financer vos travaux.



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE BLOIS

La maison de Justice et du Droit (MJD) est un établissement judiciaire de proximité, gérée par le conseil départemental d'accès au droit (CDAD), où l'on répond à vos questions sur les droits et les procédures. De nombreuses institutions, associations et juristes y occupent une permanence régulièrement.

Avant de pouvoir échanger, il faut prendre rendez-vous.

Adresse : 3 place Bernard-Lorjou, 41000 Blois

02 54 45 16 16 – mdj-blois@justice.fr

Site internet : <https://www.cdad41.com/maison-de-justice-et-du-droit-de-blois>



*L'association **Jeu(x) d'orgue41**, sous la coordination de Marc Janssens, a organisé au printemps 2023 un festival de musique classique dans trois communes arrosées par la Cisse. Ces concerts donnés par des musiciens professionnels ont eu lieu à Saint-Lubin, Orchaïse et Molineuf, et ont remporté un vif succès.*

2^e FESTIVAL ORGUE EN CISSE

EGLISE DE SAINT-LUBIN
24 MARS - 17H
Fontaines d'Israël - Miroirs
Musique vocale des 17^e et 20^e siècles
Ensemble Lux Aeterna

EGLISE DE SAINT-BOHAIRE
7 AVRIL - 17H
Douceurs espagnoles
Musiques hispaniques de la Renaissance
Ensemble Le Banquet du Roy

EGLISE D'ORCHAISE
21 AVRIL - 17H
Venite exultemus !
Motets français et italiens du 18^e siècle
Ensemble La Quinte Superflue

Organiste titré

Entrée : 12€/15€
Renseignements et réservations
jeuxdorgue41.free.fr

LOIR&CHER
Notre département

Association
Jeu(x) d'Orgue
41

L'association a proposé à notre commune d'organiser un concert en 2024.

Le festival se déroulera donc le 24 mars à Saint-Lubin-en-Vergonnois, le 7 avril à Saint-Bohaire et 21 avril à Orchaïse.

Comme en 2023, le choix des œuvres sera guidé par l'utilisation d'un orgue transportable (propriété de l'association) associé à un ou plusieurs instruments et à des voix solistes ou un chœur. Les compositeurs sont surtout ceux de la période baroque.

La commune mettra à disposition l'église de la commune, une aide technique pour le transport de l'instrument depuis son lieu de stockage jusqu'au lieu de concert, la pose d'affiches et la distribution de flyers dans le village.



L'association dont le siège est à Coulanges fédère les 18 communes historiques d'Averdon au Nord à Veuves au Sud Ouest. Elle a pour but d'étudier de manière pluridisciplinaire les questions culturelles et diffuser les résultats des recherches par divers moyens sur les communes de la Cisse.

Un nouveau hors-série est consacré à Arthur Trouessart, dessinateur, architecte et érudit de Blois.

Pour être informés de la publication de cet hors-série, merci de contacter vallee.de.la.cisse@gmail.com

Si vous êtes intéressé par des sujets antérieurs, vous pouvez visiter notre site internet : <http://vallee-de-la-cisse.fr/> , une table des sujets et des commune est à votre disposition, et demander de vous faire parvenir les numéros vous intéressant.

ACTION SOCIALE & INSERTION



📞 02 54 57 41 20

✉️ servicesocial@ciasdublaisois.fr

RÉSIDENCE AUTONOMIE SENIORS



📞 02 54 78 10 99

✉️ residence.barbara@ciasdublaisois.fr

📍 13 rue de Vauquois, Blois

AIDE AUX AIDANTS

Afin de faciliter le quotidien des aidants et les soutenir, la **Plateforme d'accompagnement et de répit Blois - Val de Loire** propose aux aidants de personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives ou dépendantes, un suivi individualisé, une solution ponctuelle de répit à domicile (jour et nuit), des activités de loisirs ...

Pour qui ? Aidants de personnes âgées de + de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives ou dépendantes, résidant sur le territoire d'Agglopolys et dans 47 communes limitrophes.
cf. www.ciasdublaisois.fr/pfr

📞 02 54 45 54 63 ✉️ pfr@ciasdublaisois.fr

En complément, l'**Accueil de Jour Alzheimer La Chrysalide**, lieu de vie adapté, propose aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté des activités variées à but thérapeutique permettant de stimuler et resocialiser les patients afin de préserver leur autonomie et maintenir leurs fonctions cognitives et sensorielles.

Pour qui ? Toutes personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté résidant sur le territoire d'Agglopolys et dans les communes limitrophes.

📞 02 54 45 54 60 ✉️ aja@ciasdublaisois.fr

REPAS À DOMICILE



📞 02 54 57 41 72

✉️ repas.domicile@ciasdublaisois.fr

ANIMATION

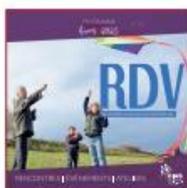
RDV

les rendez-vous du cias du blaisois

📞 02 54 45 54 70

✉️ animation@ciasdublaisois.fr

Des activités pour tous !



Les rendez-vous du CIAS du Blaisois : à chaque saison, une programmation éclectique pour tous au centre social La Chrysalide à Vineuil, en résidences autonomie, Barbara et Lumière à Blois et au sein des communes d'Agglopolys : événements, ateliers, rencontres...

> Programme disponible en différents lieux publics (mairie, commerces ...) et sur ciasdublaisois.fr

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Hommes et femmes : 50-74 ANS

Un test de recherche de sang dans les selles, simple, fiable, à réaliser chez soi pour les personnes sans facteur de risque pour ce cancer. Lorsque le test est positif (4 % des cas), une coloscopie est nécessaire pour identifier la cause du saignement.

LE CANCER COLORECTAL SE GUÉRIT DANS 9 CAS SUR 10 S'IL EST PRIS EN CHARGE PRÉCOCEMENT.

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Femmes : 50-74 ANS

Une mammographie (radio des seins) à réaliser dans un cabinet d'imagerie médicale tous les 2 ans. Liste des cabinets d'imagerie sur notre site Internet www.depistage-cancer.fr/centre.

LE CANCER DU SEIN EST LE CANCER LE PLUS FRÉQUENT. AVEC UNE SURVEILLANCE RÉGULIÈRE, LES CHANCES DE GUÉRISON SONT MEILLEURES.

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Femmes : 25-65 ANS

L'examen recommandé est un prélèvement cervico-utérin («frottis»).

➔ De 25 à 29 ans, un dépistage tous les 3 ans (après 2 dépistages normaux à 1 an d'intervalle).

➔ De 30 à 65 ans, un dépistage tous les 5 ans (si le précédent dépistage après 30 ans est négatif).

➔ Où peut-on faire son dépistage sans ordonnance ? Chez un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme.

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS PEUT ÊTRE ÉVITÉ GRÂCE AU DÉPISTAGE.

OÙ OBTENIR VOTRE KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL ?



Retirez-le à l'occasion d'une consultation (médecin généraliste, gynécologue, gastro-entérologue)



Muni de votre n° d'invitation, commandez-le gratuitement en ligne sur monkit.depistage-colorectal.fr



Retirez-le gratuitement auprès de votre pharmacien.

LA MAMMOGRAPHIE DE DÉPISTAGE, COMMENT ÇA SE PASSE ?



Vidéo expliquant le déroulement du dépistage.



BON À SAVOIR

Les papillomavirus (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles pouvant être à l'origine de certains cancers tels que les cancers du col de l'utérus, les cancers de la sphère ORL ou encore les cancers de l'anus, du vagin, de la vulve ou du pénis.

La vaccination contre les HPV s'est révélée être un moyen de protection efficace contre ces infections et donc diminue le risque de développement des cancers.

Elle est recommandée entre 11 et 14 ans avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans pour les filles et les garçons.

Parlez-en avec un professionnel de santé.

LA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE DÉPISTAGE (2021-2022)

(nombre de personnes dépistées / nombre de personnes invitées)

Région Centre Val-de Loire	→ 35,8 %	Région Centre Val-de Loire	→ 53,5 %
Département du Loir-et-Cher	→ 38,4 %	Département du Loir-et-Cher	→ 55,8 %
Canton de VEUZAIN SUR LOIRE	→ 46,6 %	Canton de VEUZAIN SUR LOIRE	→ 62,6 %

PARLEZ-EN À VOS PROCHES !

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

« LE DÉPISTAGE M'A SAUVÉ LA VIE. »

JEAN, 62 ANS

RETIREZ ICI VOTRE TEST



De 50 à 74 ans, le dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.

COMMENT AVOIR ACCÈS AU DÉPISTAGE ?

En fonction de votre âge, vous recevez régulièrement par courrier une invitation pour les 3 programmes de dépistage, pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Ces invitations vous permettent de contacter le professionnel de santé de votre choix pour la réalisation de ces examens.

Après 74 ans pour le dépistage du cancer du sein et colorectal ou après 65 ans pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, vous ne recevez plus les invitations. Vous pouvez continuer les examens de dépistage après discussion avec votre médecin.

NOUS CONTACTER :

CRCDC - Antenne 41
Tour de Consultation
3 Rue Robert Debré
41260 La Chaussée Saint-Victor

Sein : 02.54.43.67.26
Col de l'utérus : 02.47.47.98.94
Colon : 02.54.43.54.04
contact.41@depistage-cancer.fr

f [Depistagedescancers.CVL](https://www.facebook.com/DepistagedescancersCVL)
e www.depistage-cancer.fr/centre

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) organise le dépistage du cancer colorectal, du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus en lien avec les organismes d'Assurance maladie.

Numéros d'urgence

 <p>SAMU : 15</p>	<p>Pompiers : 18</p> 
<p>Gendarmerie d'Herbault :</p>  <p>02 54 46 51 70 ou 17</p>	<p>Pharmacie de garde : 3237 (0,35 € la minute)</p> 
 <p>Numéro d'urgence européen :</p> <p>112</p> <p><i>Permet de contacter tout type de services d'urgence (SAMU, pompiers ou police), à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé, partout dans l'Union européenne.</i></p>	<p>Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :</p> <p>114 par SMS   </p> <p>Application mobile Urgence 114 Site Internet : www. https://www.info.urgence114.fr/</p>

Numéros utiles

 <p>Dépannage 24h/24h : 09 726 750 41</p> <p>Raccordement/Modification branchements : 09 693 218 73</p>	<p>Dépannage 24h/24h : 02 45 77 00 09</p>  <p>Service Client : 02 44 71 05 50</p>
<p>Assainissement Agglopolys 0 806 000 139</p>	<p>Retrait gratuit des véhicules hors d'usage : Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35</p>
<p>Frelons asiatiques : Contactez Agglopolys au 02 54 44 50 79 ou 07 72 50 44 94</p> <p>Fourrière animale : Rechercher un animal : contactez-la société SACPA au 02.54.74.16.73</p> <p>Signaler un animal errant : contactez Agglopolys au 02.54.90.35.35</p>	

Le Ministère de l'intérieur lance l'application « **Ma Sécurité** » à destination du grand public avec une fonction tchat qui permet de contacter un gendarme ou un policier en permanence 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

-  **Tchat** avec un policier ou gendarme près de chez vous
-  Des **fiches conseils** de sécurité ou de prévention
-  Un accès au **service de pré-plainte en ligne**
-  Des **notifications** locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez



Ma sécurité

Application grand public



Arnaque sur internet - THESEE:

Victime d'escroqueries sur internet ? Une plateforme de signalement et de dépôt de plainte (THESEE) est disponible. Le dispositif de traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) permet de porter plainte ou de signaler l'infraction en ligne. Sans vous déplacer en unité, vous recevrez un récépissé valant dépôt de plainte.

La centralisation et l'analyse de ces plaintes permettent de mieux connaître ces phénomènes et de lutter plus efficacement contre :

- le piratage de messagerie électronique et de compte de réseau social ;
- l'escroquerie aux sentiments ;
- l'escroquerie aux petites annonces (faux acheteur, faux vendeur, fausse location) ;
- le chantage en ligne ;
- la demande de rançon pour débloquer un ordinateur ;
- la fraude liée aux faux sites de vente.



Signaler une fraude à la carte bancaire - PERCEVAL :

Ce service permet de signaler une fraude à la carte bancaire si vous remplissez les conditions suivantes:

- Vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire
- Vous n'êtes pas à l'origine des achats en ligne
- Vous avez déjà fait opposition à la carte auprès de votre banque

Que faire si je suis victime d'une fraude à la carte bancaire sur internet?

En priorité, je fais opposition à ma carte, auprès de ma banque qui me remettra un numéro d'opposition à conserver pour la suite de la procédure.

Ensuite, je signale la fraude sur service-public.fr ou en scannant ce QR code.

A la fin de ce signalement, j'obtiendrai un récépissé, valant dépôt de plainte, qui facilitera mes démarches de régularisation auprès de ma banque.



Recette « Pâte à tartiner aux légumes secs »

Votre enfant a participé à un atelier : « Savez-vous goûter les légumes secs ? » dans le cadre du projet du PAT du Syndicat Pays des Châteaux « faire de la sensibilisation à l'alimentation, une priorité dans les écoles ».

Du côté des douceurs... et oui, les légumes secs peuvent se transformer pour un plaisir sucré ! Ici, nous proposons de se servir des haricots rouges pour fabriquer une pâte à tartiner aux noisettes.

Voici la recette détaillée à refaire à la maison.

Ingrédients pour 500g environ de pâte à tartiner :

- 250g haricots rouges (déjà cuits pour aller plus vite)
- 100ml lait de coco
- 100g miel
- 100g poudre de noisettes
- 200g chocolat noir pâtisseries



Matériel cuisine :

Plaque de cuisson ou micro-onde, casserole ou saladier, mixeur ou blender.
Pot en verre pour la conservation au réfrigérateur.

Etapas de préparation :

6. Dans une casserole, faire chauffer doucement le lait de coco et le miel.
7. Rajouter les morceaux de chocolat noir jusqu'à ce qu'ils fondent.
8. Mixer les haricots rouges et la poudre de noisettes.
9. Rajouter dans le mixeur le mélange chocolat + miel + lait de coco et mixer le tout jusqu'à l'obtention d'une pâte onctueuse.
10. Conserver la pâte à tartiner en bocal en verre au réfrigérateur (conservation jusqu'à 10 jours !)



La pâte à tartiner peut aussi être utilisée dans des recettes de gâteau (comme un gâteau au yaourt) ou la fabrication de barres de céréales.